

Direction Départementale des Territoires du Loiret  
Service Eau, Environnement et Forêt  
131, rue du Faubourg Banner  
45042 ORLEANS Cedex 1

Neuilly-sur-Seine, le 7 avril 2021

Référence : Arrêté Préfectoral du 5 janvier 2021 autorisant ARGAN à étendre et à poursuivre l'exploitation d'une plateforme logistique à Meung-sur-Loire (45)

Objet : Transmission de l'étude de fonctionnalités des zones humides

Madame/Monsieur,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 5 janvier 2021 susvisé, et en particulier son article 3.4 « Travaux de terrassement » concernant les mesures de compensation à l'assèchement d'une zone humide, nous nous sommes engagés à vous transmettre avant le 31 mai 2021 une étude de fonctionnalités des zones humides.

A ce titre, nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli notre programme de mesures compensatoires, comprenant les pièces suivantes :

- Le rapport de notre écologue ECOSPHERE présentant l'étude de fonctionnalités des zones humides, réalisée selon la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides, et les mesures compensatoires proposées ;
- Le justificatif de maîtrise foncière du terrain de compensation situé sur la commune limitrophe du Bardon, sous la forme d'une convention bipartite entre ARGAN et la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) propriétaire du terrain de compensation ;
- Les 3 annexes de cette convention :
  - Le plan cadastral de localisation du terrain de compensation
  - Le plan de la dépression humide projetée
  - Le plan de gestion réalisé par notre écologue ECOSPHERE

- Le courrier d'engagement de la CCTVL, signée par sa Présidente madame Pauline MARTIN, confirmant son accord sur le projet de création d'une zone humide selon les termes de la convention susmentionnée.

Nous vous souhaitons bonne réception des présentes et sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles demandes de compléments ou d'éclaircissements.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping, interconnected strokes.

Romain LE CHENADEC  
Responsable de Programmes